



COMPTE-RENDU N° 6 DU 13 JUIN 2017

Présents 10 membres et trois membres excusés avec pouvoir donné

1. Approbation du Plan de sauvegarde avec l'intervention de Monsieur BLANCHON

Lors de son intervention Monsieur BLANCHON a justifié que le Plan de sauvegarde réponde bien au protocole reconnu pour l'efficacité à agir en cas de coups durs.

La commune, en cas de tempête orage, chutes anormales de neige ou autres phénomènes extrêmes peut avoir à mobiliser tous les acteurs possibles pour porter assistance et enrayer les dangers en déployant des moyens logistiques appropriés : exemple arbres arrachés, salle ouverte pour accueillir de personnes sinistrées....

2. La revente des 3 lots du matériel et équipement de froid a produit 1500 €. La banque réfrigérée reste à vendre pour 700 €.
3. Affectation des MAPA de travaux et autres consultations pour l'école.
4. Le MAPA pour les travaux du carrefour est finalisé. Deux entreprises ont répondu, le tableau de classement retient l'entreprise EUROVIA pour un montant de 184 573.26 €HT.

Pour faciliter l'organisation du chantier, les travaux, lancés début juillet, sont programmés pour ne pas perturber la vogue de cet été et ils devront être terminés pour permettre la rentrée scolaire sans contrainte.

Pour la rue de Rampôt, l'étude de l'enfouissement de la partie basse est en cours, à terme tous les poteaux seront supprimés.

Sur cette rue le réseau actuel est complètement abîmé et ne pourra même pas resservir pour le séparatif. L'étude financière va servir à demander des subventions à l'agence de l'eau immédiatement. Les travaux ne peuvent être lancés avant la réponse de l'agence.

Pour les travaux de sécurisation à venir, le déplacement du branchement électrique est déjà fait mais en raison du charme du toit en chaume, il sera repositionné dans le parc pour être mis en valeur et servir de boîte à livre.

Lors des travaux du tennis, le compteur situé dans la bute devrait être repositionné avec un accès direct depuis le terrain. Il doit aussi être réparé des dégâts de la foudre.

Les responsables du foot et du tennis seront associés à la réunion avec le maître d'œuvre pour bien prendre en compte les souhaits ou les obligations de chacun.

Pour le terrain de foot, la subvention de la DETR est notifiée, celle de la Région est attendue, dès qu'elle sera connue le district pourra aussi apporter son aide.

Dès la mi-juin, le marché du revêtement du tennis peut être lancé pour une réalisation cet été.

5. A l'école publique, les travaux de réparation du velux de la maternelle et la peinture de la classe sont programmés pour ces vacances.

6. Action pour le bâtiment de la mairie.

Après réception de devis, la climatisation des étages de la mairie s'avère trop onéreuse. Des régulations se feront point par point, par climatiseurs mobiles. Pour réguler la chaleur derrière la verrière, une solution avec un volet à lamelle est envisagée.

7. Pour les équipements des manifestations, il faut s'équiper d'une sono portative qui sera prêtée aux associations et faire réparer le pupitre qui restera en mairie. La salle du conseil sera équipée d'un écran avec connexion. Le conseil approuve la décision.

8. La régie du monnayeur et celle de la commune sont regroupées pour la simplification de l'organisation interne. Les tarifs ne changent pas.

9. Avec les nouvelles possibilités offertes aux communes depuis ce nouveau gouvernement, le choix des rythmes scolaires avec l'école à quatre jours peut encore évoluer. La commission scolaire, pour bien prendre en compte le souhait de chacun, lance une enquête auprès des parents de l'école qui sont directement concernés. Les réponses seront rendues directement en mairie et il reste un conseil en juillet pour finaliser la décision.

10. Actes confiés aux notaires pour 2017 régularisation avec arpentage finalisé.

Secteur Rue du pavé : Zone UL

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle fille	Surface	Propriétaire
C 494	0ha26a10ca	C1826	0ha00a34ca	Commune de Haute-Rivoire
		C1827	0ha25a76ca	COTTANCIN Gilles
TOTAL VOIRIE PUBLIQUE			34 m² x 18 € = 612 €	

Secteur Chemin de Marangoutte Zone N

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle fille	Surface	Propriétaire
C 617	0ha31a85ca	C 1823	0ha03a16ca	Commune de Haute-Rivoire
		C 1824	0ha28a16ca	INDIVISION JOANNON
		C 1825	0ha00a21ca	INDIVISION JOANNON
TOTAL ACQUIS EN ZONE N			316 m² x 0.30 = 94.80 €	

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle	Surface	Propriétaire
C 830	0ha04a20ca	C830	0ha 04 a 20ca	Commune de Haute-Rivoire
TOTAL ACQUIS EN ZONE N			420 m² x 0.30 = 126 €	
A COTTANCIN hervé				

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle fille	Surface	Propriétaire
C 1806	0ha11a06ca	C1807	0h a 00a12ca	Commune de Haute-Rivoire
		C1808	0h a10a94ca	DENIS Gérard
TOTAL ACQUIS ZONE UB			12 m² x 18 = 216 €	
VOIRIE PUBLIQUE				

Passage entre lotissement et chemin garenne

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle fille	Surface	Propriétaire
C 935	0 ha11a06ca	C1364	0h 29 a 0ca	ROCHE Germaine et succession
TOTAL CEDE EN ZONE UB			29 m² x 18 = 522 € à percevoir	

Parcelle mère	Surface totale	Parcelle fille	Surface	Propriétaire
B 941	2 ha 22 a 51 ca	B 1149	0 ha 00 a 57ca	Commune
		B 1152	0 ha 00 a 63 ca	Commune
		B 1153	2 ha 21 a 31 ca	VERMARE Christian
TOTAL acquis EN ZONE N			36 m²x 0.30 = 36 €	

Réactivation d'un dossier en dormance pour raison de succession

Parcelle mère	Propriétaire avant division	Parcelles filles Acquisition par la commune	Surfaces Acquisition par la commune	Prix 2017
C13	FAURE MarieEugénie veuve DUSSUD	C1651	138 m ²	2 484 €
C40	Indivision FENOUILLET Jean-Christophe FENOUILLET Marie Marguerite BELMONT ép FENOUILLET Blandine Marguerite FENOUILLET ép SIMON	C1653	289 m ²	5 202 €

La délibération du 05 septembre 2012 est prise pour une valeur euro symbolique qui ne peut plus se justifier aujourd'hui. Situé en zone U, le prix du m² de terrain est porté à 18 €.

Pour reconnaître un accès à la parcelle de Mr et Mme SEON, la commune s'en tient à l'achat de deux parcelles, les surplus seront laissés à l'usage mais pas en propriété aux intéressés. L'accès à la parcelle section n° 1796 sur la voie publique est repositionné à l'intersection de l'impasse créée et du chemin des Amoureux.

Parcelle mère	Propriétaires	Parcelles filles acquises par commune	Superficie	Prix 18 €
C 204	M Mme Hervé SEON	C 1797 C 1798	26 m ² 06 m ²	468 € 108 €
Zone U	Paiement du à M et Mme SEON : 32 m ² x 18 €			576 €

11. Convention de l'OPAC pour l'entretien des terrains et espaces verts.

Pour les Glaieuls et Rampôt le travail sera assurée par une entreprise missionnée par l'OPAC sauf dans la butte côté route qui restera entretenue par la commune. Pour le Gousson, la haie du haut est à la commune qui devra convenir d'une bonne entente pour l'accès lors des travaux.

12. L'agencement de sécurité et d'accès handicapés en jonction avec le tennis sont proposés en amendes de police 2017.
13. Les élections de ce 18 juin nécessitent la mobilisation pour les différents créneaux horaires.
14. Une invitation est faite aux élus pour la transmission du salon de coiffure de Mme ROUSSET à Mme Margot DEL MISSIER qui reprend le salon de coiffure. Le pot est offert par la municipalité et l'ACAT s'associe à la manifestation de bienvenue.
15. De nombreux bénévoles et groupes musicaux organisent la fête de la musique de ce 17 juin. Les bonnes volontés seront les bienvenues pour les installations.
16. Pour le comice des quatre cantons, le char est en cours de préparation sur le thème de l'école des fans.
17. On souligne que la mutuelle intercommunale pour tout public se mets en place et que Haute-Rivoire devra être attentif à cette démarche.
18. Plusieurs nuisances dues aux chiens ont été signalées par des particuliers qui subissent des préjudices notamment avec les chiens dangereux.
19. Une action culturelle particulière, qui aura lieu à Ste Foy l'Argentière le 25 novembre, est lancée pour faire connaître tous les créatifs du secteur. Tous ceux qui ont un talent artistique particulier seront sollicités.
20. La fusion des deux communautés de Communes oblige à harmoniser les pratiques et les tarifs des services similaires.
21. L'association des boules laisse les deux jeux du terrain du noyer équipé du portillon à disposition du tout public pour la pétanque.
22. Le café-transmission d'exploitation par les associés du GAEC Monts et Légumes, aux Mayères a recueilli du succès et a fait connaître des nouvelles productions agricoles.
23. Le frelon asiatique fait des dégâts, le GDS met en place des actions de lutte et un référent devra être nommé dans chaque commune.
24. La commission urbanisme va être active pour la mise en route du PLU.
25. La maison mère des Molières de l'Arbresle invite pour la célébration de ses trente ans d'existence
26. La kermesse des écoles aura lieu le 30 juin pour l'école publique et le 1^{er} juillet pour l'école privée.

La séance est close à 23 H 50.

Le secrétaire de séance :

Gérard DENIS